



## Extraits des textes adoptés au Congrès 2016 :

### mandats concernant l'action sociale

#### THEME 2 : FONCTION PUBLIQUE

##### 2.8.1 Action sociale

Concernant l'action sociale interministérielle, les restrictions de crédits liées à l'austérité ont impacté les prestations (CESU, réservation de places en crèche). Les SRIAS, échelon déconcentré de l'action sociale interministérielle, ont fêté leurs 20 ans mais se retrouvent pour nombre d'entre elles, sans moyen d'appui au niveau des préfectures et des PFRH. Les difficultés sont lourdes : un bilan s'impose.

La réforme régionale doit être l'occasion de repenser, en particulier au niveau départemental, une action sociale de proximité, conçue par les personnels et pour les personnels. Elle ne doit pas être instrumentalisée pour une gestion RH d'accompagnement de la réforme territoriale.

La disparité croissante, source d'inégalité, va à l'inverse de la cohérence et de l'homogénéité que revendique la FSU sur l'ensemble du territoire.

Malgré l'annonce de mesures sans cesse différées, les chantiers incontournables ne sont toujours pas ouverts:

- équité entre les divers ministères et les versants de la Fonction publique
- sécurisation financière par une indexation sur la masse salariale qui au contraire s'éloigne à coup de réductions et de gel de crédits d'action sociale : la FSU revendique 3%.
- évolution des structures pour renforcer le rôle et l'intervention des personnels, améliorer les dispositifs et répondre aux besoins nouveaux

Les effets des politiques gouvernementales menées ne conduisent pas à moins, mais à plus de besoins d'action sociale. L'absence de réponses satisfaisantes en termes de logement social et de restauration fragilise encore plus des personnels dont le pouvoir d'achat est en baisse.

L'action sociale est inscrite dans le statut du fonctionnaire. Par ses publications et ses actions, la FSU lutte pour conforter ce droit et en développer son utilisation. L'information sur les dispositifs d'action sociale est très insuffisante, et la complexité de ces dispositifs nuit à la mise en place des droits des personnels. La FSU revendique une information effective et individuelle des personnels en termes d'action sociale. La FSU défend une conception ambitieuse qui s'adresse à tou-tes les agentes de la fonction publique, actifs et retraités, quels que soient leur statut, leur lieu d'exercice, leur rémunération, pas seulement pour l'aide, mais dans l'ensemble de ses domaines : logement, restauration, famille, culture et loisirs.

La FSU défend le renforcement de l'action interministérielle et le développement de l'action sociale ministérielle rendue nécessaire par les particularités de l'exercice professionnel. L'action sociale doit être démocratisée en renforçant le rôle des personnels. Les retraités doivent pouvoir réintégrer les instances de l'action sociale interministérielle. La FSU s'oppose à l'immobilisme d'une lente asphyxie qui remplacerait à terme l'action sociale par une aide sociale minimale. Elle revendique au contraire une refondation de l'action sociale, plus proche du terrain et des agent-es, qui permette une meilleure prise en compte de leurs besoins.

#### THEME 4 : SYNDICALISME, FSU

##### II.2.b. Participation aux instances (CREFOP, CESER, CHS-CT, action sociale....)

Alors que la FSU et ses SN entendent y prendre toute leur place, nombre des instances de concertation et de négociation mises en place dans le cadre d'une déconcentration et d'une décentralisation accrues ne fonctionnent pas aujourd'hui de manière satisfaisante (consultation tronquée et orientée, prérogatives contestées...). CREFOP, CESER, action sociale et CHSCT nous donnent autant d'exemples d'instances dont la FSU demande que le fonctionnement soit modifié et amélioré.

La FSU demande que la transformation des autorisations d'absence en décharge d'activité pour participer à ces instances ou à des réunions à l'initiative de l'administration (dont les CESER) soit une possibilité ouverte dans l'ensemble des champs des fonctions publiques, et ne soit plus laissée à la discrétion des employeurs.

##### Action Sociale

Les CAAS, SRIAS et FIPH-FP sont des instances qui traitent de questions qui concernent directement les personnels. Une diffusion plus régulière à l'échelon départemental et régional du travail des représentants de la FSU dans ces instances en direction des syndiqués et des personnels permettrait d'améliorer la lisibilité de la fédération.